



Motion sur la fusion des corps d'ingénieurs

« Pas de fusion des corps sans préliminaires »

Les ingénieurs des TPE réunis en congrès les 16 et 17 décembre 2010,

RAPPELLENT leur attachement au service public de l'aménagement et du développement durables dont ils ont été le fer de lance y compris au sein du ministère de l'environnement et ce depuis sa création en 1971 ;

RAPPELLENT leur attachement à un service public technique de l'Etat, garant de la bonne application des politiques publiques et de la pertinence, de l'impartialité et de l'économie des choix ;

RAPPELLENT leur indéfectible attachement au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers, pierres angulaires de l'impartialité et de la qualité de l'administration ;

RAPPELLENT en conséquence que toute fusion du corps des ITPE avec d'autres corps d'ingénieurs ne saurait déroger en quoi que ce soit aux principes ainsi énoncés ;

EXIGENT en préalable à toute concertation sur la fusion de corps d'ingénieurs :

- La définition des fondements et objectifs de cette fusion au delà d'une logique purement comptable ;
- L'analyse et la définition du périmètre de la fusion au regard de ces fondements et objectifs ;
- La mise en place d'une réforme statutaire conforme aux revendications légitimement portées par les ITPE (voir la motion statut) ;

EXIGENT que tout projet de fusion s'accompagne d'une réelle négociation incluant la vocation, le positionnement et le dimensionnement du corps, le statut, le recrutement, la formation, la place et le rôle des écoles, en particulier de l'ENTPE, la rémunération ;

REJETTENT par avance tout projet de fusion qui n'apporterait pas des avancées sur l'ensemble de ces points et **RAPPELLENT** qu'ils n'accepteront aucune dégradation dans le cadre de la fusion de leur positionnement à tous les niveaux de fonctions, y compris sur les postes de direction, dans l'ensemble de la sphère publique ;

RAPPELLENT à l'administration les conditions unanimement reconnues comme désastreuses de la fusion des IPEF faute d'avoir mené ce travail préalable ;

RAPPELLENT que l'ensemble de la démarche doit être mené dans le cadre d'une concertation, corps par corps, et avec chaque syndicat représenté en CAP des corps concernés ;

CONDAMNENT le scandale que constituent les annonces successives et contradictoires sur le périmètre, en CTPM, sans aucune concertation ni information préalable ;

DENONCENT le caractère arbitraire de la méthode suivie tant pour la proposition de périmètre que pour la mission confiée au CGEDD ;

FUSTIGENT à nouveau le retard coupable pris sur le dossier de la note d'orientation du corps des ITPE, toujours annoncé mais jamais ouvert ;

EXIGENT en conséquence la rédaction sans délai d'un projet de cette note, afin de définir avec ambition la vocation, le positionnement, les métiers et les fonctions des ITPE, et la mise en place d'une démarche

similaire pour les autres corps d'ingénieurs potentiellement concernés par la fusion, l'ensemble de ces documents devant servir de base à la note d'orientation du futur corps ;

EXIGENT que l'ENTPE, creuset de notre identité, demeure au cœur des formations initiale, continue et continuée du futur corps ;

RECUSENT toute velléité de ramener le corps des ITPE dans le carcan du « A type » ;

et **AVERTISSENT SOLENNELLEMENT** qu'ils s'opposeront à toute démarche visant, dans le cadre de la fusion en particulier, à perpétuer des « élites » et à créer des plafonds de verre au dessus du futur corps ;

MANDATENT la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces revendications, si nécessaire dans un cadre intersyndical.